

1961^e séance

Mardi 8 juillet 1975, à 15 h 10

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1961

En l'absence du Président, M. E. Longestaey (Belgique), vice-président, prend la présidence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) tient, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à réaffirmer l'attachement de son pays aux objectifs de la Charte des Nations Unies. Jusqu'ici, l'ONU a essentiellement mis l'accent sur les problèmes de politique et de sécurité, mais la communauté internationale ne doit pas perdre de vue que la stabilité politique ne s'instaurera que lorsque des conditions économiques et sociales plus justes auront été mises en place. La présente session du Conseil s'est ouverte dans le contexte d'une grave crise économique mondiale; différentes solutions à cette crise ont été suggérées, mais c'est la volonté politique de les mettre en œuvre à l'échelle mondiale qui semble faire défaut. Il faut espérer que le Conseil parviendra à un consensus politique sur ce problème, en évitant les affrontements stériles et en faisant preuve d'un esprit de compromis; toutefois, quand les plus forts se refusent aux concessions, les faibles sont contraints de recourir aux procédures démocratiques normales. L'histoire et les événements récents ont montré que l'harmonie des relations économiques internationales ne dépend pas d'une "sélection naturelle", mais de la faculté de s'adapter à des circonstances changeantes.

2. La nécessité d'aboutir à un consensus est particulièrement évidente à propos de deux grandes questions dont le Conseil est saisi : d'une part les travaux préparatoires de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et d'autre part l'examen et l'évaluation, au milieu de la Décennie, des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (points 10 et 9 de l'ordre du jour). En ce qui concerne le premier point, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a dressé et présenté au cours d'entretiens officieux une liste provisoire des domaines et questions concrètes à envisager dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire. D'ici là, plusieurs réunions importantes auront lieu, notamment la conférence au sommet de l'OUA, où la position africaine pourra être précisée. La délégation ougandaise est prête à participer à des consultations officielles ou officieuses afin de réaliser ce consensus nécessaire au succès de la septième session extraordinaire. A sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Pro-

gramme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui, avec la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, doit constituer la base du nouvel ordre économique; à sa septième session extraordinaire, elle devra rechercher quels obstacles et quelles difficultés s'opposent à l'instauration de ce nouvel ordre économique. Il y a lieu de noter à ce propos que certaines prises de position ou déclarations récentes, ainsi que la Convention ACP-CEE de Lomé et les travaux de la réunion des chefs de gouvernements des pays du Commonwealth à Kingston, Jamaïque, semblent marquer une évolution encourageante dans les idées.

3. La délégation ougandaise est prête à entrer en consultation sur le point 9 de l'ordre du jour à propos duquel le Groupe des Soixante-Dix-Sept a déjà présenté une proposition préliminaire (E/5693, annexe IX) qui pourrait constituer la base d'un dialogue avec les autres groupes en vue d'en arriver à un consensus. La première moitié de la Décennie a été plutôt décevante pour de nombreux pays en voie de développement : à sa sixième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement a confirmé que pendant cette période la situation de la plupart d'entre eux ne s'était guère améliorée, et s'était même dans certains cas détériorée.

4. Le CPD est arrivé aux mêmes conclusions à sa onzième session, en avril 1975, et il a jugé qu'aucun pays figurant actuellement sur la liste des pays les moins avancés ne devait en être retiré avant la fin de la Décennie (E/5671, par. 130); M. Mwangaguhunga rappelle, à ce propos, que certains avaient suggéré de rayer l'Ouganda de cette liste alors que l'Ouganda, pays sans littoral, est l'un de ceux qui ont le plus souffert de la crise actuelle. En 1974, son PIB a diminué de 2 p. 100 en valeur réelle et quoique sa production industrielle ait représenté 9,3 p. 100 du PIB — contre seulement 7,8 p. 100 l'année précédente — la production industrielle réelle a diminué en raison notamment de difficultés d'approvisionnement en pièces détachées. A ce propos, le représentant de l'Ouganda tient à remercier l'ONUDI et le PNUD qui se sont efforcés d'aider son pays, contrairement à d'autres organismes internationaux qui ont fait preuve d'une certaine mauvaise volonté, du fait peut-être de pressions exercées par ceux qui n'apprécient pas la politique d'indépendance économique de l'Ouganda, qui tend à faire reconnaître le droit souverain des Etats sur leurs ressources naturelles et leur pouvoir de décision sur leur avenir économique.

5. Il est surprenant qu'au lieu de négocier pour résoudre les différends bilatéraux certains aient recours à des procédures incompatibles avec la Charte des droits et devoirs économiques des Etats : c'est ainsi que l'Ouganda, pourtant durement touché par la crise économique, a bien

failli ne pas être inscrit sur la liste des pays bénéficiaires de l'aide d'urgence. Heureusement, le sens des réalités a prévalu, et M. Mwangaguhunga remercie le Secrétaire général de l'ONU de l'aide d'urgence qui a été apportée à l'Ouganda, en espérant que son pays pourra encore en bénéficier à l'avenir. Il faudra d'ailleurs que la question des pays les moins avancés et des pays sans littoral soit étudiée avec attention, tant à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale que lors de l'examen et de l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement.

6. On a dit que la crise actuelle pouvait se comparer à celle des années 1930 : ce n'est qu'au prix de profondes réformes politiques et sociologiques que l'on peut espérer résoudre des problèmes d'une telle envergure, d'où l'intérêt du rapport sur la nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale (E/AC.62/9). Les changements qui y sont proposés et ceux que des gouvernements y apporteront seraient de nature à insuffler au Conseil une volonté politique plus forte; lors de la cinquante-septième session la délégation ougandaise (1907^e séance) avait d'ailleurs déjà insisté sur la nécessité pour le Conseil d'accroître son efficacité, et avait même avancé l'idée que celui-ci pourrait siéger de façon permanente.

7. M. KEGEL (République démocratique allemande) déclare que le développement de relations économiques internationales égalitaires, l'accès à l'indépendance économique des pays en voie de développement, l'abolition de toute forme de colonialisme et de néo-colonialisme sont des problèmes dont la solution est de la plus grande urgence; de ce point de vue, les événements récents sont alarmants. Le système économique capitaliste traverse sa crise la plus profonde depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et l'on peut déduire de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1974. - Deuxième partie* (E/5681 et Add.1 à 4), que cette crise n'a pas encore atteint son paroxysme. Cette crise, dont les causes se situent dans le système capitaliste même, entraîne une grande insécurité dans les relations économiques internationales et porte préjudice à la plupart des pays du monde. L'observateur de l'Inde a souligné les effets négatifs de ces perturbations sur le progrès socio-économique des pays en voie de développement (1958^e séance) et il a su en désigner les responsables.

8. Le rôle néfaste des monopoles transnationaux dans les relations économiques internationales et dans l'exploitation des pays en voie de développement est particulièrement net; ces monopoles ont dressé de nombreux obstacles au développement indépendant et harmonieux de ces pays, et sont les grands bénéficiaires de la crise économique actuelle. En effet, selon une enquête de la First National City Bank, les profits de 853 de ces sociétés se sont considérablement accrus entre 1973 et la fin de 1974. D'autre part, la plupart des pays en voie de développement connaissent de graves difficultés de balance commerciale et de balance des paiements, et cela parce que ces monopoles soustraient à ces pays d'importantes ressources financières par divers moyens : rapatriement des bénéfices, paiements d'intérêts, échange de marchandises de valeurs non équivalentes, etc. Cette spoliation dépasse de loin ce que les Etats capitalistes appellent l'aide financière au développement.

9. C'est pourquoi la République démocratique allemande est favorable à toute mesure efficace visant à combattre les effets négatifs de la crise et la détérioration de la balance commerciale des pays en voie de développement; ce sont d'abord les responsables et les bénéficiaires de la crise qui doivent réparer les dommages subis par les pays en voie de développement.

10. La réforme de l'ordre économique international n'est pas une question purement académique : il s'agit bel et bien d'instaurer des relations véritablement fondées sur l'égalité, le respect de la souveraineté, la non-ingérence et la coexistence pacifique et il importe, pour l'avenir de la coopération économique internationale, de prendre nettement position sur ce point.

11. La République démocratique allemande appuie la lutte des pays en voie de développement contre des forces préjudiciables au développement. Sur la base solide de la coopération économique dans le cadre du CAEM, elle a conclu avec plus de 60 Etats des accords de coopération, elle a diversifié ses échanges commerciaux avec les pays en voie de développement, favorisé la mise en valeur de leurs ressources et resserré ses relations scientifiques et techniques avec eux.

12. De l'avis de la délégation de la République démocratique allemande, pour améliorer les relations économiques internationales, il faut accentuer le processus de détente, cesser la course aux armements et accélérer le désarmement, donner suite aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire et appliquer la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Les dépenses militaires représentent des sommes considérables soustraites à l'assistance économique, scientifique et technique aux pays en voie de développement. A cet égard, M. Kegel rappelle que la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale préconise une réduction de 10 p. 100 des dépenses militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

13. A propos des préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le représentant de la République démocratique allemande fait observer que la coopération économique internationale n'est possible que sur de solides bases politiques. Cette session devrait servir entre autres choses à analyser l'application des décisions adoptées à la sixième session extraordinaire et des principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, à déterminer les obstacles qui s'y opposent et à proposer des solutions. C'est dans cet esprit qu'à la deuxième session du Comité préparatoire la République démocratique allemande a présenté des propositions sur les sujets suivants : préalables politiques pour le développement économique et l'application des décisions de l'Assemblée générale et des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats; transformations socio-économiques et nouvel ordre économique international; rôle du secteur étatique et des masses populaires dans le progrès socio-économique des pays en voie de développement; non-discrimination, égalité et avantages mutuels dans les relations économiques internationales, notamment dans le commerce.

14. En ce qui concerne la réorganisation du système des Nations Unies, le Gouvernement de la République démocratique allemande étudie les propositions énoncées dans le rapport concernant la nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale. La délégation de la République démocratique allemande, comme d'autres délégations, est d'avis que les propositions de réorganisation en vue d'une mise en œuvre plus efficace des principes et des buts de la Charte des Nations Unies pourront être approuvées. Mais ces propositions touchent des problèmes très complexes et nécessitent un examen approfondi.
15. Le climat de détente actuel est propice à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, malgré certains éléments favorables à la guerre froide. Le succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait contribuer à améliorer la détente. Il appartient au Conseil économique et social de contribuer pour sa part à l'application des principes de la coexistence pacifique. Le Conseil doit aussi contribuer par des propositions constructives à l'application des décisions de l'Assemblée générale de l'ONU concernant le désarmement et la limitation des armements.
16. M. JARAMILLO (Colombie) dit que, cinq ans après l'adoption de la Stratégie internationale du développement, la plupart des pays développés n'ont encore rien fait pour la mettre à exécution, alors que les problèmes du tiers monde ne font que s'aggraver : ralentissement de la croissance du PIB, baisse de la production alimentaire, insuffisance de la production et des exportations de produits agricoles.
17. En ce qui concerne plus particulièrement le commerce extérieur des pays en voie de développement, la situation laisse également à désirer : on ne s'est pas mis d'accord sur les principes d'une politique des prix et de l'accès des produits de base aux marchés; un seul accord international a été conclu, sur le cacao; les schémas de préférences généralisées des pays développés n'apportent guère d'avantages aux pays en voie de développement, notamment à ceux de l'Amérique latine, par suite de l'exclusion des produits agricoles et de divers produits manufacturés et de l'application de restrictions non tarifaires.
18. Il importe donc d'examiner, au cours de la présente session, la documentation transmise au Conseil par le Comité de l'examen et de l'évaluation dans son rapport sur sa troisième session (E/5693), en particulier la proposition préliminaire du Groupe des Soixante-Dix-Sept figurant à l'annexe IX à ce rapport et qui prévoit une révision de la Stratégie internationale du développement en fonction du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.
19. Sur le Programme d'action, il serait prématuré de faire des observations, mais la délégation colombienne note avec satisfaction les préparatifs faits par le secrétariat et par les organes techniques spécialisés pour s'adapter aux nouvelles tâches que leur impose le Programme d'action.
20. En ce qui concerne la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la délégation colombienne, qui fait partie du Comité préparatoire, déplore vivement que les divers groupes n'aient pas pu se mettre d'accord, ne serait-ce que sur l'ordre du jour de la session.
21. La délégation colombienne remercie le secrétariat de la documentation utile qu'il a établie, notamment du rapport du Groupe d'experts sur les réformes de structure du système des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général sur le développement et la coopération économique internationale (E/AC.62/8) qui traite notamment des changements à introduire dans les relations économiques internationales pour l'application du Programme d'action; ce dernier rapport dresse un tableau complet de la conjoncture économique mondiale et il sera très utile à la délégation colombienne pour arrêter sa position à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.
22. M. NIKOLOV (Bulgarie) constate que la cinquante-neuvième session du Conseil s'inscrit dans le contexte d'une crise aiguë qui continue de secouer les pays à économie de marché. Ces bouleversements ont des répercussions néfastes sur la coopération économique internationale, sur l'économie d'un grand nombre de pays en voie de développement et sur la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement. De nombreux pays en voie de développement restent dans un état de dépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. Les monopoles et les sociétés multinationales s'emploient à rejeter les difficultés imputables à la crise et à l'inflation sur les peuples des pays en voie de développement. Il faudrait pourtant que s'instaure enfin une véritable coopération économique fondée sur les principes du respect de la souveraineté des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de l'égalité de leurs droits, de l'avantage mutuel et de la non-discrimination. Tous ces principes sont inscrits dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, instrument capital de la décolonisation économique, dont l'application scrupuleuse permettrait aux pays en voie de développement de se forger une économie nationale indépendante et de participer plus activement à la division internationale du travail.
23. Pour sa part, la Bulgarie intensifie systématiquement la coopération économique avec les pays de la communauté socialiste et tout particulièrement avec l'Union soviétique, conformément au programme d'intégration économique socialiste adopté par le CAEM. Ce type d'intégration économique volontaire ne réclame pas la création d'organes supranationaux. Par ailleurs, la Bulgarie développe ses relations économiques avec les pays à économie de marché et avec les pays en voie de développement. Avec ces derniers, la Bulgarie s'emploie à élargir constamment ses relations économiques, commerciales et culturelles. Elle cherche tout particulièrement à concourir à l'industrialisation de ces pays par la création d'industries de transformation, à la diversification de leur économie, à la formation professionnelle de cadres nationaux et à la consolidation des positions du secteur public, principal levier de l'industrialisation dans ces pays.
24. La délégation bulgare espère que l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, donnera une impulsion nouvelle à la coopération économique internationale. Les modifications de structure qui pourraient

être apportées aux organes de l'ONU chargés des affaires économiques et sociales devraient avoir pour objet de renforcer la fonction de coordination du Conseil économique et social, d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'éviter les chevauchements d'activités.

25. M. Nikolov tient à faire observer que pour réaliser, au moyen de cette véritable coopération économique, un développement accéléré, il convient de tout mettre en œuvre pour rendre irréversible la détente sur le plan international et pour restructurer les relations internationales en matière politique, économique, commerciale, etc., sur la base du principe de la coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes économiques et sociaux différents. Il importe, en particulier, de faire aboutir les négociations de Genève et de Vienne sur les grands problèmes du désarmement, et la Bulgarie appuie l'initiative soviétique en faveur de la conclusion d'un accord entre les grandes puissances qui interdirait de créer de nouvelles armes de destruction massive. Il convient aussi d'intensifier les efforts tentés pour faire appliquer la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale demandant aux membres permanents du Conseil de sécurité de réduire de 10 p. 100 leur budget militaire et d'affecter une partie des fonds ainsi libérés à l'aide aux pays en voie de développement.

26. M. KHANE (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que d'importantes mesures ont déjà été prises, au cours de l'année écoulée, en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international. Pour sa part, l'ONUDI y a apporté sa contribution à l'occasion de sa deuxième Conférence générale, tenue à Lima en mars 1975. Constatant que la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale était encore extraordinairement faible, les participants à la Conférence ont fixé comme objectif que cette part devait être portée à 25 p. 100 au moins du total de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000. Cela imposera à la communauté internationale tout entière de procéder à des réaménagements et à des améliorations et exigera aussi des pays en voie de développement qu'ils portent leur taux annuel de croissance industrielle à un niveau largement supérieur à celui de 8 p. 100 qui est recommandé dans la Stratégie internationale du développement. Sur le plan national, la réalisation de cet objectif réclame un nouvel effort d'investissements et, dans de nombreux domaines, elle imposera des tâches énormes, d'autant que les capacités technologiques des pays en voie de développement sont encore très limitées. Il faudra aussi que ces pays prennent garde de ne pas négliger les aspects humains de l'industrialisation et se prémunissent contre la désintégration de leur système de valeurs et de leur identité culturelle. La création d'activités industrielles nouvelles ne doit pas obéir exclusivement aux statistiques de la production ou à l'économétrie, car l'industrialisation n'est véritablement positive que si les avantages qu'elle procure sont assimilés par la population et équitablement répartis.

27. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industrielle (E/5696, chap. IV) non seulement définissent les problèmes et fixent des objectifs, mais aussi indiquent des solutions et les moyens d'atteindre les objectifs. Les auteurs de ces instru-

ments accordent, en particulier, beaucoup d'attention aux industries fondées sur des activités agricoles ou liées à ces activités, supprimant ainsi la séparation radicale qui, par tradition, existait entre l'industrie et l'agriculture. Il est désormais reconnu qu'agriculture et industrie sont nécessairement complémentaires et que les liens sont extrêmement étroits entre les divers secteurs de la production.

28. Entre les organisations du système des Nations Unies, aussi, les liens sont étroits. Entreprendre des recherches et des activités dans le secteur industriel impose de coordonner étroitement ces activités avec beaucoup d'autres qui relèvent d'organisations différentes. La Conférence de Lima a donc demandé à l'ONUDI de resserrer ses liens avec les autres organisations du système pour favoriser le développement industriel, et un premier échange de vues à ce sujet a eu lieu récemment à Genève entre les chefs de secrétariat des organisations intéressées. Le Directeur exécutif de l'ONUDI est convaincu que cette forme de coopération s'intensifiera et permettra de concevoir le développement industriel selon un mode d'approche intégré et multi-sectoriel.

29. La Déclaration de Lima, par ailleurs, précise bien quelles sont les priorités en matière d'industrialisation : les pays en voie de développement doivent accorder une attention particulière au développement d'industries de base telles que la sidérurgie, l'industrie chimique, l'industrie pétrochimique et les constructions mécaniques, afin de consolider leur indépendance économique tout en réalisant une forme efficace de remplacement des importations et en accroissant leur part dans les échanges mondiaux.

30. A l'échelon régional et à l'échelon global, c'est la coopération entre pays en voie de développement et pays industrialisés qui, pour les auteurs de la Déclaration de Lima, est le principe fondamental à mettre en pratique, en particulier sous forme de consultations destinées à faciliter le redéploiement de certaines capacités de production à partir des pays industrialisés et la création d'industries nouvelles dans les pays en voie de développement. Ces consultations devraient aboutir à des accords non seulement entre pays, mais aussi d'entreprise à entreprise.

31. Par ailleurs, il faut entendre le redéploiement des capacités de production comme s'étendant à la redistribution de la technologie, du savoir-faire, de l'équipement, du capital et d'autres facteurs essentiels de production. Cela dit, de telles consultations ne seront fructueuses que si les parties mesurent bien la portée des problèmes et sont fermement décidées à coopérer les unes avec les autres. Au cours des quelques dernières années, on a pu voir de nombreux exemples de redéploiement de certaines capacités de production industrielles d'un pays industrialisé à l'autre, quel qu'en soit le régime socio-économique, en vertu d'accords conclus soit entre les entreprises, soit entre les pays. En généralisant cette forme de restructuration industrielle et en instaurant une nouvelle division du travail, on renforcerait certainement l'interdépendance dans le monde. Pour sa part, l'ONUDI, tout en conservant à son action un caractère de catalyseur, facilitera ces consultations de diverses façons. Des études préliminaires faites par l'Organisation indiquent que certaines entreprises industrielles sont d'ores et déjà disposées à coopérer les unes avec les autres. Sur le plan régional, on organisera également des

consultations qui renforceront la coopération entre les pays en voie de développement eux-mêmes, et, à ce niveau, l'ONUDI et les commissions régionales devront collaborer aussi étroitement que possible.

32. Dans la Déclaration de Lima, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI demande aussi le renforcement de l'ONUDI elle-même, et recommande qu'elle soit transformée en institution spécialisée. Le Comité économique du Conseil est saisi d'un projet d'acte constitutif (E/5711) que l'Assemblée générale étudiera à sa septième session extra-

ordinaire. La Conférence générale réclame aussi avec insistance la création d'un fonds pour le développement industriel qui permettrait à l'ONUDI de répondre rapidement aux besoins des pays en voie de développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI espère que sur tous ces points, importants pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les travaux du Conseil seront concluants.

La séance est levée à 17 heures.

1962^e séance

Mercredi 9 juillet 1975, à 10 h 40

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1962

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. ŠMÍD (Tchécoslovaquie) fait observer que la cinquante-neuvième session du Conseil coïncide avec le trentième anniversaire de la libération de la Tchécoslovaquie de l'occupation nazie et de la victoire sur le fascisme à la fin de la seconde guerre mondiale. Cette victoire a marqué le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la Tchécoslovaquie, au cours de laquelle son peuple a progressivement édifié une société socialiste. Le triomphe des révolutions socialistes dans un grand nombre de pays d'Europe et d'Asie a abouti à la création du système socialiste mondial. Après trente ans de dur labeur, le bilan des pays socialistes est bon. La large coopération qu'ils ont instaurée entre eux et l'aide qu'ils se sont mutuellement accordée leur ont permis de rétablir une économie ravagée par la guerre, d'édifier une industrie moderne, de développer une agriculture collective extrêmement productive et d'assurer l'essor sans précédent de la culture et du niveau de vie de leurs travailleurs. La production industrielle des pays socialistes représente aujourd'hui plus du tiers de la production industrielle mondiale, dont le volume a été plus que multiplié par neuf en vingt-cinq ans. Avec le développement dynamique de leurs économies nationales, la science et la culture dans les pays socialistes progressent encore et le niveau de vie et la sécurité sociale ne cessent de s'améliorer.

2. A la suite de la création, en 1949, du CAEM, la première organisation internationale d'Etats à décider de mettre fin au système économique capitaliste, ses membres sont progressivement parvenus à s'assurer une croissance économique stable, rapide, qui ignore la récession, grâce aux efforts et à l'initiative des masses de travailleurs libérés de toute exploitation, grâce à une gestion avisée et planifiée

de l'économie et grâce à la coopération des Etats membres. Mais, si son programme est orienté vers le socialisme, le CAEM ne veut nullement être un groupe économique fermé au reste du monde. Il conçoit la division socialiste du travail dans le contexte plus large de la division internationale du travail. Il s'agit là d'une communauté ouverte, prête à coopérer, sur un pied d'égalité et selon le principe de l'avantage mutuel, avec tous ceux qu'une telle coopération intéresse sincèrement.

3. De profonds changements sont en train de transformer tout l'ancien système des relations internationales, et les principes démocratiques sont de mieux en mieux respectés, essentiellement le principe de la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents. Le Gouvernement tchécoslovaque appuie sans réserve les efforts visant à généraliser la détente, à renforcer la paix et la sécurité internationales et à développer la coopération entre tous les Etats, quel que soit leur système social.

4. Ces efforts accrus en vue de réaliser la détente sur le plan international et d'assurer dans le monde une paix et une sécurité durables ont permis de réunir la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'initiative des pays en voie de développement. Les résultats enregistrés à cette session devraient concourir à la création d'un nouvel ordre économique international, mettre fin aux injustices historiques dans les relations économiques internationales et garantir aux pays en voie de développement de pouvoir participer sur un pied d'égalité à la division internationale du travail. Les principes inscrits dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international — égalité souveraine des Etats, participation, sur une base d'égalité, de tous les pays au règlement des problèmes économiques mondiaux, droit pour chaque pays d'adopter le système économique et social qu'il veut et d'exercer une souveraineté permanente sur ses ressources naturelles, y compris le droit de nationaliser et le droit de réglementer les activités des monopoles transnationaux —, tous ces principes sont des conditions préalables à l'amélioration